

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE de  
 Brigade de  
 UNITE  
 CODE UNITE 03803 PROCES-VERBAL N° 118/82 / 19

**PROCÈS - VERBAL**

DE

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
 N° PIÈCE N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE **OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ ( O.V.N.I. )**

Affaire : I S , épouse V

62308

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M. D.L. Chef , O.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale ,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR Quatorze mars mil neuf cent quatre-vingt-deux . à 15 heures 30 , au bureau de  
 notre Brigade nous recevons la visite de Mme L S , épouse V demeurant à

Cette personne nous apprend qu'elle a été témoin de l'observation d'un Objet Volant Non Identifié , le vendredi 12 mars 1982 , vers 20 heures 30 , entre et

Selon ses dires , il s'agit d'une boule très lumineuse d'un diamètre de 80 cms , couleur argent , suivie d'une traînée de couleur orange clair mesurant 4 à 5 mètres de longueur.  
 Cette boule suivait la direction à environ 100 mètres d'altitude et se trouvait à environ 500 mètres du témoin , semblant suivre le tracé de l'autoroute A 4 en direction de . Madame L a observé ce phénomène pendant environ 3 minutes alors qu'elle circulait en cyclomoteur sur la R.D. n° sens . Elle affirme que l'O.V.N.I. avançait à la même vitesse que son cyclomoteur , c'est-à-dire environ 50 km/heure sans changer d'altitude ni de couleur .

Nous avons recueilli l'audition du témoin / ( Cf. Pièce n° 2 ) .

**-- ENQUÊTE --**

Nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie par message n° du 14 mars 1982 .

Nous nous sommes rendus sur les lieux , sur la R.D. n° à la sortie de . Nous avons recherché toute trace éventuelle dans les champs situés entre sans résultat .

Nous avons recherché des témoignages éventuels des mêmes faits . Aucune autre personne ayant aperçu l'O.V.N.I. ne s'est fait connaître .

Au présent procès-verbal , nous avons joint une photocopie de la carte topographique à l'échelle 1 / 50 000 représentant les lieux où à eu lieu l'observation .

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
<input type="checkbox"/>	1 Mr le Sous-Préfet à
<input type="checkbox"/>	1 Mr le Procureur de la République , à
<input type="checkbox"/>	1 Mr. le Général , Cdt la R.A. à
<input type="checkbox"/>	2 Mr le Ministre des Armées (D.G.G.)
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Archives, transmise au Cdt de Compagnie

DATE DE CLOTURE  
 LE 30 avril 1982

VU ET TRANSMIS  
 LE 30 avril 1982  
 Le M.D.L. Chef  
 Commandant la Brigade

GROUPEMENT  
de la  
COMPAGNIE  
d.  
UNITE Brigade de

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

1 8 , ép. V  
AFFAIRE  
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 118 / 19 82

PERSONNE ENTENDUE I 8 , épouse V ( témoin )

RÉFÉRENCES

CE JOUR Quatorze mars mil neuf cent quatre-vingt-deux ,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), F M , M.D.L.Chef , O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,  
entendons :

L 8 , épouse V , ans, ouvrière vigneronne , demeurant place  
( ) , née le à ( ) ,  
nationalité française , qui nous déclare à 15 heures 30 :

« Vendredi 12 mars 1982 , vers 20 heures 30 , je me suis rendue à cyclome-  
teur à ( ) pour aller y chercher des cigarettes . Pour  
ce faire , j'ai emprunté la route départementale n° .  
A 21 heures , j'ai entrepris le chemin de retour par la même route en direction  
de »

Dès la sortie de , à la hauteur d'un moment de la 1<sup>o</sup> guer-  
re mondiale , j'ai aperçu sur ma droite , une forte lueur qui réfléchissait sur  
mes lunettes de protection . J'ai tourné la tête à droite et j'ai vu une boule  
très lumineuse de couleur argent suivie d'une traînée orange claire . Cette bou-  
le se dirigeait direction , sans  
, en direction de l'autoroute . Il me semble que cette boule était d'un  
diamètre d'environ 80 cm , la queue mesurant environ 3 à 4 mètres . De ma posi-  
tion sur la route , je la voyais un peu au dessus de la ligne électrique , à une  
hauteur que j'estime à 100 mètres et à une distance de 500 mètres de moi , sans  
toute réserve . Elle ne variait pas d'altitude et semblait aller à la même vi-  
tesse que mon cyclomoteur , environ 50 km/h .

J'ai suivi cette boule de la vue , du moment au mort jusqu'après la ferme  
de Balceuvre . Elle est d'ailleurs passée derrière la ferme .

Lorsque j'observais cette boule , j'ai remarqué deux véhicules automobiles  
qui circulaient l'une derrière l'autre sur la RD , sans  
. La deuxième faisait des appels de phares à la première certaine-  
ment pour attirer l'attention de l'autre . Les voitures ont ralenti , puis ont  
continué leur chemin . J'ignorais qui étaient ces automobilistes . Ils ont pro-  
bablement remarqué ce phénomène comme moi .

A aucun moment pendant mon observation , je ne me suis arrêté sur le bord de  
la route . Je n'ai entendu aucun bruit autre que celui de mon cyclomoteur .

Je me suis décidé à vous faire part de ce que j'ai vu car je m'interroge  
depuis cette date sur ce phénomène . »

Le 14 mars 1982 à 16 heures ,  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et n'ai rien à  
y changer à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue : L/O.P.J. :